

COMMUNE DE PUGNY

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12 DU JEUDI 28 JUIN 2021

Présent-e-s : Annie MARCELOT - Régine CHAMOT - Dundee VALOT - Hervé PHILIPPE - Olivier CHAMOT - Sabine VALOT - Gilles RAVACHE - Cathy MACIA - Bruno CHAUCHAIX - Marie CHAUCHAIX - Eric LEBLANC- Guillaume NORBERT

Absents - Excusé-e-s : Nathalie COLLET - (procuration à Hervé Philippe) - Dylan EMONIN -

Votant-e-s : 13

La séance est ouverte à 18h05.

1) Nomination d'une secrétaire de séance : Régine CHAMOT

2) Approbation du Conseil Municipal N° 11 du mardi 3 juin 2021

Régine CHAMOT relève une erreur de frappe : Intervention de Mme Ponchon sur le co-voiturage : le taux de motorisation est de 67% et non pas de 10% comme annoncé

3) Délibérations

- **N° 76 Choix du fournisseur pour la restauration scolaire Bourg traiteur du groupement de commande du sud gessien :**

Suite à l'adhésion de la commune au groupement de commandes du sud gessien, un appel d'offre a été lancé par la commune de St Jean de Gonville pour la restauration scolaire. Après avoir tester les repas, la commission du groupement a attribué le marché à BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :

Lot 1 : Repas cantine scolaire avec option N° 1 (pain bio)

Lot 2 : Repas des aînés et autres : avec option 1 et 2 (soupe et pain bio)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 77 Approbation du règlement de la cantine :**

La commune ayant décidé de suspendre le centre de loisirs pendant les premières semaines de vacances scolaires, il convient d'ajuster le règlement. Les tarifs ne changent pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 78 Demande de subvention pour l'agrandissement de l'école :** auprès de l'Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Madame la Maire rappelle que par délibération N° DEL-04052021-69 l'agrandissement de l'école a été acté en vue d'accueillir à la rentrée 2022 puis 2023 un nombre important d'élèves supplémentaires suite à la livraison de 74 logements en 2022. Après un appel d'offres remporté par le maître d'œuvre Atelier B, un avant-projet définitif a été établi avec la municipalité pour un montant de 997 000 € HT. Une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR « Etablissement scolaire et équipements périscolaire », est sollicité pour cet agrandissement comportant deux classes, un dortoir, des toilettes et un préau ainsi que la réfection du chauffage existant pour économiser l'énergie et améliorer les réseaux. Elle en sollicite l'autorisation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 79 Demande de subvention pour l'agrandissement de l'école auprès** du département :

L'objet de cette délibération est le même que celui de la N° 78, mais auprès du Département de l'Ain au titre de la dotation territoriale (éléments structurants).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 80 Demande subventions pour la voirie auprès de la Région :**

La commune a engagé des travaux de voirie structurants, incluant la création des espaces cycles-piétons. Il s'agit des aménagements de la rue de la mairie, de la rue Mottier, du chemin de l'Annaz et de l'Elenay (partie haute). La rénovation totale du tronçon entre le pont de Chancy et la voie ferrée est également une partie intégrante de cette demande d'aide financière.

Madame la Maire demande l'autorisation de solliciter la Région pour une aide financière au titre de CAR et bonus post mars 2021

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 81 Choix d'un maître d'œuvre pour une voie cycle-piéton sur le bas du chemin de l'Elenay**

Il est rappelé que la commission déplacements a élaboré un plan global de déplacements en mode doux sur la commune. Tous les déplacements convergeront vers la gare et le bus afin de diminuer le trafic routier et ainsi prendre part à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans un premier temps une voie piétons-cycles reliera Pougny Gare à Pougny Haut et le hameau de l'Etournel. Pour rappel, le chemin de l'Elenay-Haut a été aménagé comme voie de secours en sens alterné à la fermeture de la rue de la Mairie lors de travaux en cours de réalisation pour le changement des canalisations d'eaux usées et branchements d'eau potable. A l'issue des travaux, cette voie deviendra voie mixte piétons-cycles.

Pour la prolongation de ce chemin, il convient de nommer une mission à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Après consultation, la candidature du cabinet ARCHIGRAPH, sise rue principale à Varambon est proposée pour une mission complète.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Choix d'un maitre d'œuvre pour piste cycle-piéton, le long de la voie ferrée et passerelle :** Projet reporté.
- **N° 82 :** Choix d'un maitre d'œuvre pour la place après le passage à niveau puis sortie de Pougny gare :

Dans les prérogatives ci-dessus mentionnées, la continuité du chemin cycles-piétons doit également être prévu du parking à la gare pour converger en direction du chemin de l'Elenay.

Il est proposé de mandater un cabinet de maitre d'œuvre pour accompagner la commune dans cette réalisation. Après consultation, la candidature du cabinet ARCHIGRAPH, sise rue principale à Varambon est proposée pour une mission APS.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 83 Demande de subventions pour les pistes cyclables : Département - transition écologique**

Madame la Maire rappelle dans le cadre d'un plan général de déplacements sur la commune, divers pistes cycles-piétons seront construites.

Les deux premiers sont chemin de l'Elenay et le tènement entre le passage à niveau et le pont de Chancy.

Ces aménagements sont éligibles à diverses subventions. Elle demande l'autorisation de solliciter le Département au titre de la transition écologique

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 84 : Demande de subventions pour les pistes cyclables : Etat**

Cette délibération a le même objet que la N° 83 mais auprès des services de l'Etat au titre de la DETR

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 85 : Demande de subventions pour les pistes cyclables : Régio**

Cette délibération a le même objet que la N° 83 et N° 84 mais auprès des services de la Région

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **N° 86 Demande de subvention pour l'Eglise :** auprès du département (Patrimoine)

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que les crédits nécessaires à la réfection partielle de l'église sont inscrits au budget de la commune, suite à un don. Une consultation a été engagée ces derniers mois. M. Hervé Philippe en fait le compte rendu. Après débat, il est décidé que dans l'immédiat seuls les travaux du chœur et de l'extérieur seront pris en charge. Le coût couvre la provision budgétaire. Les travaux du plafond et de la nef sont très supérieurs.

Il est demandé l'autorisation de solliciter le Département au titre du patrimoine historique bâti non protégé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Divers

Commission voirie : les réflexions suivent leur cours (réunion prévue jeudi 1^{er} juillet)

Commission bâtiment : le dossier église est en cours. Quant au dossier école, le projet a été revisité au vu du coût qui dépassait largement le budget alloué. Au lieu de revoir le projet à la baisse (tant en surface qu'en qualité de construction), nous avons décidé de le maintenir tel quel mais de scinder sa réalisation sur plusieurs années. Dans un premier temps seront donc construits la maternelle, dont on va avoir vite besoin, un préau (actuellement les classes sortent les unes après les autres vu l'étroitesse du lieu), une cour qui nous servira à terme quand la deuxième tranche des travaux aura lieu. Dans cette première phase seront aussi refaits tous les réseaux, d'eau, d'électricité, de chauffage...et l'actuelle cantine deviendra autonome en énergie et en chauffage. Le périscolaire déménagera dans l'ancienne classe en attendant des jours meilleurs.

Commission école-périscolaire : après le déménagement et la démission de Charline Benassy, il est nécessaire de restructurer la commission. Le départ de Séverine Pellerin rebat aussi les cartes au sein des agents du périscolaire. Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'organiser au mieux la fin de cette année scolaire, la rentrée prochaine et de redistribuer les rôles et les responsabilités de chacun. Dans un autre registre, l'idée est aussi d'évaluer précisément ce que coûte, toutes charges comprises, et rapporte financièrement, le périscolaire à la commune afin de pouvoir communiquer en toute transparence avec les parents, les agents et la population. C'est un travail un peu fastidieux mais relativement simple qu'il conviendra de faire dès la rentrée afin de voir s'il est nécessaire d'ajuster les tarifs du périscolaire et de la cantine. D'où l'idée de ne rien modifier pour la rentrée prochaine tant que l'on n'a pas d'éléments de réflexion plus précis.

Antenne Orange : où l'on reparle de l'implantation d'une antenne de 40 mètres de hauteur au lieu-dit « Sous Conflan », afin d'assurer la couverture téléphonique des usagers du TGV Lyria et, par le même coup, celle des habitants de Pougny Gare qui sont très mal lotis au niveau des réseaux. Il est décidé que la population de Pougny sera consultée pour avis, selon des modalités qui restent à définir. Entre temps, Madame la Maire autorisera les études de terrain, à la charge de l'opérateur, qui sont le prélude au dépôt du permis de construire.

L'Association « Maison d'Izieu » : elle lance un appel de cotisation annuelle à destination des communes. Madame la Maire propose que la commune y adhère pour un montant de 50 euros plus la somme de 50 euros sous forme de don. Le montant sera reconduit annuellement.

Espace ludique à Crêt : Bruno Chauchaix se fait le relais des habitants de Crêt qui demandent si la commune peut mettre à disposition des enfants une parcelle lui appartenant, afin qu'ils puissent jouer en toute sécurité en dehors de la route. Le conseil approuve la proposition.

SNEE : Madame la Maire rappelle que, dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), le projet pour l'école de Pougny a été retenu.

Une convention pour sa mise en œuvre doit être signée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H35.

La secrétaire, Régine Chamot